

Prangins, le 09 novembre 1993

Préavis No 83/93

Concerne: Constitution de la Fondation Médico-Sociale de la Zone Sanitaire IV

Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission est composée de	Mme Elisabeth Kneubuehler
	Mr Willy Gauchat
	Mr Pierre Sieber
	Mr Antoine Zermatten
	Mr Eric Jaques (rapporteur)

Remarque

J'ai reçu le dossier le 28.10 avec délais de retour le 12 novembre ce délais est trop court.
Nous nous sommes réunis le lundi 7.11.1993 au Pressoir.

Invités

Monsieur le Syndic Jean-Pierre Frutiger ainsi que Monsieur Gaston Kung directeur des programmes médicaux-sociaux de la Zone Sanitaire IV sont remerciés de nous avoir accordé une soirée.

Notre unique documentation initiale était le document "Préavis 83/93" que chaque conseiller a reçu, nous avons repris connaissance des rapports "Préavis 41/87 Extension de l'action Médico-Sociale à domicile" ainsi que du rapport de la commission chargée de l'examen du même préavis.

Monsieur Kung nous a fourni spontanément les documents suivants:

"Rapport Annuel 1992" du CMS Zone Sanitaire IV
"Dispositions d'application" de l'OMSV
"Concept de prise en charge"

Rappel

Dans le préavis 41/87 Le Conseil a déjà autorisé la municipalité d'adhérer à la Convention de l'OMSV de la Zone Sanitaire IV

Dans ce préavis 83/93 nous allons autoriser la municipalité à participer à la Constitution de cette fondation et à adopter les statuts de cette fondation.

Une remise en question de cette organisation conséquente à d'emblée été exclue. Monsieur Kung a largement évoqué la structure et le fonctionnement de l'OMSV. Nous avons repris les interrogations de la commission 1987 et questionné Monsieur Kung sur ces points.

Après 6 années d'introduction, de mise en place, de coordination, de formation du personnel, le système a été testé et éprouvé. Le rapport annuel 1992 nous permet d'avoir une vision objective du fonctionnement.

Diverses questions ont été évoquées.

Question 1

La nouvelle structure viendra t'elle bouleverser les activités déjà en place?

Réponse:

Non, le personnel a poursuivi ses activités premières. L'aspect régional et personnalisé est garanti. Il est surtout mieux structuré, chaque centre est constitué d'une équipe de base qui assure une permanence et un suivi des dossiers. L'informatique en phase d'introduction depuis 1992 va faciliter le contrôle. Le traitement du personnel est établi de manière uniforme selon les barèmes de classification cantonale.

Question 2

Lourdeur administrative?

Réponse:

L'organisation en place est conséquente et pluridisciplinaire, chaque centre est doté des effectifs suivants:

Nyon	27 personnes	
Rolle	17 personnes	Globalement 76 à temps partiel
Gland	16 personnes	120 avec les auxiliaires
Commugny	16 personnes	

Chaque centre possède au minimum les responsables suivants:

Un (e) responsable d'équipe	occupation: (de 50 à 100%)
Un (e) secrétaire	(temps partiel)
Un (e) infirmier (e) (santé publique, soins généraux)	"

Un (e) assistant (e) social	(temps partiel)
Un (e) ergothérapeute	"
Un (e) responsable du service d'aide à la famille	"
Un (e) responsable du service auxiliaire de santé	"
Un médecin conseil	"
Un médecin traitant	"

Selon les besoins, chaque centre module le nombre de personnel auxiliaire complémentaire en fonction de la demande d'assistance régionale et de la part croissante du bénévolat. Il y a donc une grande souplesse à cet égard.
Le souci 1er est l'efficacité avec un minimum de personnel.

Question 3

Y-a-t'il un manque de lits?. Faudra t'il rapidement augmenter le nombre de centre médico-sociaux?

Réponse:

Selon Monsieur Kung en l'an 2000, vu sur le plan cantonal, la demande de lits catégorie C va passer de 1400 à 400 grâce au développement toujours plus performant de l'OMSV.
Le nombre de centres EMS n'augmentera pas.

Question 4

La charge de la participation communale va t'elle augmenter?

Réponse:

Le coût est de Frs. 21.45 par habitant. Il sera maintenu dans les prochaines années. C'est une volonté clairement exprimée par les conseillers d'Etat Philippe Puidoux et Pierre Duvoisin.
Une clef de répartition basée sur l'évolution démographique de la population de référence (tranche d'âge) garanti la stabilité de la répartition des charges entre l'Etat, la Commune, les Caisses maladie, l'OFAS, le patient.
La fluctuation dépendra de l'évolution de l'indexation du coût de la vie.
La participation de l'OFAS sera croissante et compensera l'éventuelle augmentation des coûts.
Rappelons que le chiffre d'affaire de l'organisation représente seulement 2% du coût global de la santé.

Au vu des dossiers présentés par Monsieur Kung, la commission unanime est convaincue du sérieux de cette organisation. La vue d'ensemble, les critères uniformes d'évaluation et d'appréciation garantissent une grande efficacité dans l'action de soins à domicile.

Il faut apprécier la grande disponibilité, le dévouement personnel de chaque animateur à tous les échelons de cette chaîne de solidarité.

Conclusion:

La commission vous invite Mesdames et Messieurs les Conseillers d'adopter les conclusions de la municipalité:

Vu Le préavis 83/93 concernant la constitution de la Fondation Médico-Sociale de la Zone Sanitaire IV

Oùis Le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide:

La Municipalité est autorisée à participer à la Constitution de la fondation Médico-Sociale de la Zone Sanitaire IV qui aura pour but, dans le cadre général de la planification cantonale en matière sanitaire et sociale en relation avec des partenaires régionaux reconnus, de fournir à la population de la Zone Sanitaire IV des services médicaux-Sociaux extra hospitaliers et de réaliser des mesures préventives en matière de santé publique.

Les responsables de la commission:

Signature:

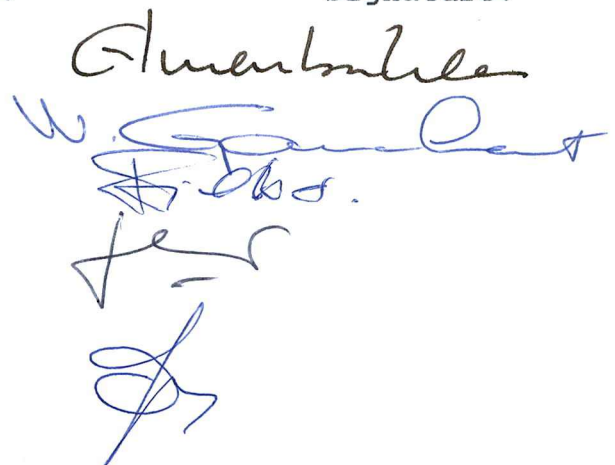
Madame Elisabeth Kneubuehler

Monsieur Willy Gauchat

Monsieur Pierre Sieber

Monsieur Antoine Zermatten

Monsieur Eric Jaques (rapporteur)

The block contains five handwritten signatures in blue ink, corresponding to the list of commission members. The signatures are: 1. A cursive signature for Elisabeth Kneubuehler. 2. A signature for Willy Gauchat, starting with a large 'W'. 3. A signature for Pierre Sieber, starting with 'P'. 4. A signature for Antoine Zermatten, starting with 'A'. 5. A signature for Eric Jaques, starting with 'E'.